



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Thierry Roulin**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Thierry Roulin, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue également la présence de M. Christophe Bonny, boursier communal, qui assiste à cette séance étant donné que le budget 2022 se trouve à l'ordre du jour. Il se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

M. Thierry Roulin, président, informe, concernant les mesures sanitaires, que le certificat Covid n'est pas nécessaire pour les séances du Conseil général. Pour le moment, il s'agit d'une exception aux directives émises par le Conseil fédéral. Par contre, le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors des prises de parole. Il demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} septembre 2021. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{mes} et M. Ariane Baudois, Jérôme Carrard et Anne Meyer Loetscher.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Nicolas Baechler, Nicolas Bally, Françoise Barras, Tanya Pittet Diolo, Rose-Marie Rodriguez et François Singy.

54 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Thierry Roulin**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

M. Thierry Roulin, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021.
2. Communications du Conseil communal.
3. Approbation du Budget 2022 – message n° 16.
4. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 155'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires secteur Pernalla / route des Marechets à Bussy – message n° 14.
5. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 221'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la rue Beauregard à Vuissens – message n° 15.
6. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 17 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. Thierry Roulin, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Thierry Roulin, président, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Suivi des divers de la séance du Conseil général du 17 novembre 2021

Lors de la dernière séance du Conseil général du 17 novembre 2021, deux interventions dans les divers n'ont pas reçu de réponses immédiates, par besoin de recherches de renseignements. Nous pouvons y répondre de la manière suivante :

- **Question de M^{me} Calais concernant la durabilité de notre caisse de pension, l'institut de prévoyance Previs :** nous nous sommes renseignés auprès de cette caisse de pension qui nous a informés que dans sa stratégie 2022-2026, dans la lignée des activités menées jusqu'ici en lien avec la durabilité, Previs poursuit le repositionnement de ses actifs financiers vers le respect des normes ESG (environnement, social/sociétal, gestion d'entreprise) et la neutralité climatique. Son objectif est d'aligner ses placements sur la politique climatique de la Confédération, qui prévoit que la Suisse ne génère plus aucune émission nette de gaz à effet de serre à partir de 2050. Dans son règlement des placements datant de 2019, les placements liés à des matières premières qui utilisent des produits dérivés dans les domaines des énergies fossiles et des denrées alimentaires et qui visent uniquement à spéculer sur l'évolution des prix de ces dernières ne sont pas autorisés. Cette réponse satisfait le Conseil communal ;



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

- **Question de M^{me} Lüthi concernant la sécurité des piétons au chemin du Curtillet** : l'étude sur la sécurité routière élaborée par le BPA a mis en évidence 626 déficits de sécurité sur l'ensemble du territoire communal. Un groupe de travail, comprenant les chefs des Secteurs des infrastructures routières, de la police communale et de la voirie, se réunit régulièrement pour analyser les mesures correctrices proposées, selon l'ordre chronologique des rapports sectoriels (19) arrêté par le BPA. Si certaines mesures peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens, d'autres nécessitent d'être intégrées dans des projets ou des réaménagements routiers plus conséquents. La correction des déficits de sécurité a donc déjà débuté, mais il n'existe pour l'heure toutefois pas de planning global. S'agissant plus précisément du rapport sectoriel concernant le village de Morens (n° 7), il fera l'objet d'un examen au mois d'octobre ou novembre 2022. Aucune réalisation de travaux n'est donc prévue aujourd'hui dans ce secteur.

M. Eric Chassot, syndic, communique :**Interruption des négociations avec Denner**

Nous vous informons qu'après réflexion et analyse, le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre les discussions avec Denner concernant sa venue éventuelle en zone industrielle « Plein Sud ». En effet, ce projet ne répond plus, suite à son évolution, à ses attentes. Cette décision a été prise pour les raisons suivantes :

- Depuis de nombreuses années, la ligne directrice du Conseil communal pour sa zone industrielle est de ne pas accueillir de centre de logistique sans valeur ajoutée et d'avoir un ratio se rapprochant de 40 emplois à l'hectare ;
- Lors des premiers contacts et des visites de sites, il avait été question de la possibilité de rapatrier trois sites sur Estavayer avec, à la clé, 320 emplois à terme sur 60'000 m² ;
- Avec le temps, le projet a pris de l'ampleur au niveau du besoin en m², environ 90'000 m², et est devenu flou au niveau des emplois, avec néanmoins une tendance à la baisse, notamment au niveau des emplois administratifs ;
- Le volume des nuisances générées par l'important trafic de camions n'est pas adapté à nos infrastructures routières et, malheureusement, nous avons aussi appris en cours de projet, que ces nuisances ne seraient pas compensées par un transfert sur le rail à terme.

Le Conseil communal est en contact avec différentes sociétés qui souhaitent s'établir dans cette zone industrielle. Il analyse chaque projet en fonction de l'adéquation à la zone, du ratio entre le nombre d'emplois potentiels et la surface souhaitée, des nuisances créées, de la capacité des infrastructures communales à répondre aux besoins ou encore à la provenance et à la fiabilité des promoteurs.

Comme cela est mentionné dans son programme de législature, il souhaite également prospecter de manière ciblée de nouvelles entreprises, notamment en identifiant les secteurs d'activités qui complèteraient le tissu actuel, au niveau par exemple de l'agro-alimentaire, de la santé ou de l'artisanat.

3. APPROBATION DU BUDGET 2022 – MESSAGE N° 16

M. Thierry Roulin, président explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Il va d'abord demander si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général écoutera d'abord le Conseil communal puis le rapporteur de la Commission financière prendra la parole. Le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

modification de chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre, il sera procédé au vote du chapitre (d'abord la proposition du Conseil communal puis la proposition modifiée par un membre ou un groupe du Conseil général). Finalement, le budget global sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

Après ce vote global, **M. Thierry Roulin**, président, donnera la parole au conseiller communal en charge des finances pour des commentaires et explications concernant les charges et produits par nature, l'état des investissements et les investissements présumés. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ensuite, le Conseil général aura la parole pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ces derniers points ne sont pas soumis à un vote.

Conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible. **M. Thierry Roulin**, président, demande si c'est le cas.

M. Michel Zadory, au nom de l'UDC, informe que celui-ci a étudié avec grande attention ce message. Deux éléments l'ont interpellé. L'excédent de charges du budget arrondi à CHF 2'300'000.00 et la planification d'une augmentation des EPT de 6.3 du personnel de la Commune. En reprenant les messages du Conseil communal de ces dernières années, on constate sur la base des chiffres disponibles sur internet depuis 2018 à 2022 une augmentation constante du déficit budgétaire présenté soit en chiffres arrondis : CHF 130'000.00 pour 2018, CHF 243'000.00 pour 2019, CHF 1'300'000.00 pour 2020, CHF 1'987'000.00 en 2021 et CHF 2'300'000.00 en 2022. Cette planification budgétaire lui semble pour le moins étonnante. De sa carrière de politique communale et même cantonale, M. Zadory n'a pas souvenir de trouver une telle situation déficitaire chronique. On peut se poser la question de savoir où cette progression va s'arrêter avant que le Conseil communal propose une augmentation d'impôts qui serait alors inéluctable. A un moment donné, il faut que le Législatif prenne son courage à deux mains et refuse un tel budget. Pour cette raison, l'UDC propose de refuser l'entrée en matière concernant le budget 2022 et demande au Conseil communal de présenter en février un budget retravaillé avec une baisse substantielle de l'excédent de charges, ce qui nécessitera de revoir l'augmentation des EPT proposée par le Conseil communal. **M. Thierry Roulin**, président, précise à M. Zadory que l'entrée en matière sur le budget est acquise de plein droit. Il demande à M. Zadory si c'est bien le renvoi du budget qui est demandé, ce que **M. Zadory** accepte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande de renvoi du budget 2022 est refusée par 3 oui, 50 non et 1 abstention.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le message qui est présenté ce soir comprend cinq parties. Pour les quatre premières, il donnera uniquement quelques commentaires supplémentaires, partant du principe que chacun a lu ce message avec beaucoup d'attention. Il peut assurer que c'est le cas pour les membres de la Commission financière qui l'ont épluché ! Concernant la partie 1, c'est effectivement le premier budget présenté aux normes MCH2 et avec les nouveautés de la loi et l'ordonnance sur les finances communales. Il n'y a donc pas de comparaison proposée avec le budget 2021 et les comptes 2020, si ce n'est au travers du tableau « charges et produits par nature », annexe 1, réalisé par M. Bonny – dont il salue la présence ce soir. Il reviendra tout à l'heure sur ce tableau vraiment intéressant pour appréhender ce nouveau budget 2022. Au niveau de la construction



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

budgetaire, il relève que le Conseil communal a à nouveau demandé aux chefs de secteurs et de services d'élaborer un budget « base zéro » détaillant pour chaque rubrique les engagements en biens et services qu'ils entendent réaliser en 2022. Il insiste sur cette rubrique 31 qui relève de la compétence communale et les chefs de services sont vraiment à-même de remplir ce budget. Pour information, ce budget « base zéro » comporte 144 pages et celui présenté ce soir 51 avec en plus les commentaires, ce qui permet une lecture plus aisée de ce document. Donc pas question de prendre le budget de l'année précédente et de l'ajuster d'un taux de progression. Beaucoup de communes le font mais ce n'est pas le cas d'Estavayer et cela ne l'a jamais été depuis 2017. Au niveau du groupe 30 « Personnel », les cadres et leur conseiller devaient poser et justifier les éventuels besoins en postes. Ensuite, pour la première fois, ce nouveau budget a été examiné tant sous l'angle de sa bienfaisance technique que de sa réalité financière, par M. Bonny et lui-même, avec les chefs cités précédemment accompagnés de leur conseiller communal.

Concernant la partie 2 du message relative aux principales orientations et résultats, M. Aegerter relève que la masse salariale impacte le budget de près de 12 mio et représente le 23% du total du budget, mais surtout, tout comme le groupe 31 « Biens et services », le Conseil communal a la maîtrise de ce type de dépenses. Il insiste sur ces groupes 30 et 31 sur lesquels les autorités communales ont la maîtrise. Les 6.3 EPT jugés nécessaires par le Conseil communal provoquent une augmentation de CHF 489'960.00, charges patronales comprises et portent l'effectif communal à 99 EPT. Chaque conseiller communal concerné par une augmentation de ces postes a donné des explications à la Commission financière. Concernant les biens et services, comme dit précédemment, c'est le groupe 31 dont le Conseil communal a aussi la maîtrise et qui représente env. 22% du budget global. Il faut toutefois modérer la baisse des charges dès lors que certaines dépenses feront ou ont déjà fait l'objet de crédits-cadres. Concernant les amortissements, cette charge, dont le Conseil communal et le Conseil général ont la maîtrise, représente le 8% du budget et augmente fortement en raison des premiers amortissements du Sacré-Cœur et de la salle de gym de Murist. Cette charge a le mérite de dégager du cash-flow ! Concernant les charges de transfert, le groupe 36 représente le 45% du budget, soit près de 23 mio. C'est énorme car la maîtrise communale de ces dépenses est très limitée parfois nulle, car elles relèvent de lois cantonales. Toutefois, le Conseil communal a décidé d'être beaucoup plus vigilant dans les associations ou ententes intercommunales concernées, ses membres étant impliqués dans les comités ou directions d'établissements (EMS, CO, aide à domicile, etc.). Concernant les revenus fiscaux, comme dit à plusieurs occasions, à la Commission financière notamment, le Conseil communal est très prudent quant à leurs estimations ; leurs calculs sont confiés à M. Bonny et la fiduciaire s'assure, lors de la révision des comptes (où les montants posés restent des estimations), que sa méthode ne diffère pas d'une année à l'autre. Le Conseil communal reste prudent et résiste à la tentation de gonfler cette rubrique pour gommer un déficit par exemple. Il y a pas mal de changements pour les revenus des personnes morales ; il est budgété un prélèvement de CHF 1'290'000.00 sur la réserve de 4.3 mio constituée grâce à l'excédent des comptes 2019. Cette réserve subsiste aujourd'hui à ce montant et tout laisse à penser qu'elle ne sera pas utilisée aux comptes 2021 en raison de la vente de terrains de la Prillaz ! A noter que la compensation cantonale de rigueur de CHF 790'000.00 s'est terminée en 2021. Subsiste celle dite « de base » de CHF 300'000.00 jusqu'en 2026. Pour la suite de la partie 2 de ce message, il n'a pas de commentaire particulier sur les financements spéciaux, la gestion des déchets, les dépenses nouvelles de l'annexe 2, les documents et textes remis donnant tous les renseignements nécessaires à leur bonne compréhension.

En conclusion, M. Aegerter relève que le déficit budgété est important, CHF 2'288'011.00, mais est à relativiser ; il est pratiquement du même montant que l'augmentation des charges de transfert, et Estavayer n'est pas la seule Commune à râler avec l'augmentation de ce type de dépenses ; certains parlent même d'un déni de démocratie ! Parce que c'est vrai que l'on parle ici d'un budget dont on a la



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

maîtrise pratiquement du même montant que celui des charges de transfert sur lesquelles les autorités communales n'ont pratiquement pas de base législative pour les examiner ou les contrôler. Le Conseil communal a établi ce budget comme chaque année au plus près de sa conscience ; il lui est souvent reproché de poser des déficits au budget et finalement les comptes sont très positifs, même s'ils sont apurés de recettes exceptionnelles. Ce fut le cas en 2018, 2019 et 2020, avec plus d'un million d'excédent (annexe a de la planification financière). Malgré cela, le Conseil communal reste fidèle à sa construction budgétaire, il se veut honnête et responsable, même si celui-ci aboutit à un déficit ! Pour cette première partie, M. Aegerter en a terminé mais reprendra certainement la parole après le vote du budget pour la partie relative à la planification financière, aux investissements nets et aux investissements présumés. Il reste à disposition en cas de questions.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, souhaite développer les points suivants afin de présenter au mieux son rapport :

1. Analyse du budget
2. Questions sur le budget
3. Entrée en matière
4. Analyse
 - 4.1 Augmentation des charges
 - 4.2 Budget
 - 4.3 Résultats
 - 4.4 Avenir financier
 - 4.5 Rentrées fiscales
5. Mise en garde
6. Difficultés pour le Conseil communal
7. Conclusion de la Commission financière

Point 1.- Analyse du budget :

Afin d'analyser le budget et pouvoir préparer les éventuelles questions pour la séance plénière avec le Conseil communal, la Commission s'est réunie à deux reprises en date des 6 et 14 décembre 2021 durant plus de 9h sans compter le temps de préparation des membres. Pour la première fois, elle a travaillé sur le plan comptable MCH2. Les numéros de fonctions ont changé de 3 à 5 chiffres lui enlevant ses repères des dernières années. Afin de faciliter son travail, le Service des finances lui a transmis des documents, pour la plupart bien détaillés, en particulier l'annexe 1 qui facilite la comparaison entre les budgets 2021 et 2022 suite au passage au nouveau plan comptable ainsi qu'à l'annexe 3 qui est le plan financier. C'est la première fois qu'une planification est mise à disposition afin de permettre d'anticiper l'évolution des finances communales au travers d'indicateurs financiers.

Point 2.- Questions sur le budget

Le 14 décembre, dans cette même salle, la Commission a rencontré le Conseil communal au complet ainsi que le comptable, M. Bonny, et le secrétaire général, M. Conus.

Une liste de 22 questions avait été établie portant sur divers thèmes comme :

- Les amortissements
- Les transformations prévues
- Les participations aux frais financiers
- Les manifestations prévues
- Les dons et subventions
- Les vêtements de travail
- Les EPT
- La revalorisation du patrimoine administratif



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

- Les indicateurs financiers
- Le plan financier 2022-2026

Ces divers points ont été parcourus et le Conseil communal, le secrétaire général et le boursier ont pu lui fournir les précisions et réponses nécessaires. La Commission tient à les remercier pour leur collaboration.

Point 3.- Entrée en matière

La Commission a analysé minutieusement le budget 2022 transmis par le Conseil communal. Comme déjà mentionné, elle a reçu, avec le budget, plusieurs documents dont le message n° 16 qui passe en revue la construction du budget ainsi que des explications sur :

- La masse salariale
- Les impôts
- Les variations par rapport au budget 2021
- Le plan financier avec l'annexe 3
- Les investissements en cours et présumés avec les annexes 4 et 5

L'annexe 1 est un document très utile qui a permis d'identifier l'évolution des charges et produits par nature. De celui-ci, la Commission peut analyser que les charges suivantes ont pris l'ascenseur comme :

- La masse salariale avec + 6.09% soit CHF 677'454.00
- Les participations aux collectivités pour + 10.90% pour CHF 2'256'351.00

En contrepartie, les rentrées fiscales sont également plus importantes de 9,32% pour atteindre CHF 2'840'000.00. Pour les produits, une hausse prévue de 6.55% soit presque 3 mio ne compensera pas les charges également en augmentation de 6.93% pour CHF 3'275'096.00. Ceci amène inévitablement à un déficit plus important qui passe de CHF - 1'978'936.00 pour 2021 à CHF – 2'288'011.00 pour 2022 (soit une hausse de 16 %). Le travail de la Commission a été facilité par les nombreux commentaires inclus dans le message et dans les rubriques. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture du budget. La Commission profite pour remercier Christophe Bonny et sa team pour le travail accompli durant cette année un peu compliquée.

Point 4.- Analyse

4.1 Augmentation des charges

Chaque année, les charges sont de plus en plus importantes pour diverses raisons telles que :

- Les charges liées

Elles ont augmenté de manière importante depuis 2017 passant de 17 à presque 23 mio pour 2022. Cela correspond à une augmentation de 26% ou + 6 mio en 5 ans. C'est environ le 46% du budget des charges sur lequel on n'exerce que peu d'influence (si ce n'est par un examen attentif des budgets de chaque association dont la Commune est membre et qu'elle valide).

- L'augmentation des EPT

Ils ont grandement évolué suite à la fusion. Toutefois, est-ce que cette forte augmentation est en corrélation avec la croissance de la Commune ? A ce jour, il y a déjà une forte augmentation : la Commune est passée de 75.8 EPT en 2017 à 92.7 au budget 2021, soit 16.9 EPT ou 22% de plus. Si le budget 2022 est accepté tel que proposé par le Conseil communal, la hausse depuis le début de la nouvelle Commune serait de 23.2 EPT, soit 31 % (donc pratiquement $\frac{1}{3}$ d'effectif en plus en 5 ans). Les revenus communaux n'ont bien entendu pas augmenté dans la même proportion durant la même période. La Commission financière a longuement débattu sur ces augmentations de postes ainsi qu'à leurs conséquences sur les futurs budgets (sachant que chaque nouveau poste représente une charge



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

fixe pour les prochains exercices et qu'avec les habituelles annuités, les charges vont encore augmenter). Elle est consciente que le blocage de nouveaux collaborateurs risque de poser des problèmes à plusieurs services qui en ont réellement besoin. Mais c'est peut-être l'occasion pour le Conseil communal de s'interroger sur l'organisation et le fonctionnement de chaque service. Et s'il y avait un réel besoin en personnel à compenser, la Commune a toujours la possibilité de recourir à du personnel temporaire ou à un CDD comme elle l'a déjà fait pour l'engagement d'un juriste ces derniers mois ou pour d'autres postes, décisions qui n'ont jamais été soumises au Conseil général. La Commission se demande donc si cette escalade en personnel est vraiment nécessaire et propose de geler les engagements pour 2022. Elle est consciente que refuser l'engagement de nouveaux collaborateurs est une mesure très forte mais elle lui paraît indispensable en raison du déficit prévu en 2022.

4.2 Budget

Les charges augmentent chaque année de plusieurs millions. Une analyse des cinq dernières années permet de constater qu'à part le budget 2017, qui a présenté un résultat positif de CHF 12'838.10, les budgets ont toujours été négatifs, soit :

2018 : CHF - 210'491.10

2019 : CHF - 242'705.26

2020 : CHF - 1'298'571.00

2021 : CHF - 1'978'936.00

Et maintenant en 2022, quasi 2.3 mio (CHF - 2'288'011.00)

4.3 Résultats

La Commission a bien entendu aussi discuté longuement du fait que malgré ces excédents de charges, le résultat des comptes a été à chaque fois positif (notamment avec des rentrées extraordinaires grâce à la vente de terrains de la Prillaz mais également, en raison de dépenses qui ont été souvent inférieures aux prévisions, ce qui laisse penser que certains postes mis au budget le sont plus par confort que par réelle utilité). Ceci aura permis de combler le déficit prévu et d'avoir des comptes avec des excédents de revenus. Cette compensation est toutefois estimée comme périlleuse par la Commission puisque finalement la Commune s'appauvrit de ses biens. La vente de terrains permet de grosses rentrées financières uniques qui sont donc forcément très fluctuantes alors que si les terrains restent propriétés de la Commune, via des DDP, les recettes annuelles sont nettement moins importantes mais elles demeurent au moins constantes. Voici pour mémoire, les résultats des dernières années :

2017 : CHF + 593'815.71

2018 : CHF + 2'863'445.79

2019 : CHF + 2'238'468.43

2020 : CHF + 7'085'911.52

4.4 Avenir financier

Dès lors, la Commission s'est demandée ce qu'il en adviendra des comptes 2021. Toutefois, selon M. Aegerter, l'année 2021 ne devrait pas relever de mauvaises surprises et rester sur la ligne de 2020 avec un joli bénéfice car la Commune a pu compter à nouveau sur le versement du secteur de la Prillaz de CHF 7'110'950.00. Pour rappel, les années 2022 et 2023 n'auront aucune rentrée de l'Habitat de la Prillaz et par conséquent, les comptes ne seront pas « embellis » par une nouvelle rentrée financière.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

4.5 Rentrées fiscales

Quant aux rentrées fiscales, il est difficile de prévoir un montant avec certitude car il y a toujours un décalage de 2 ans mais,

- pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice sera de CHF 810'000.00 et de CHF 190'000.00 pour le capital
- pour les personnes physiques, l'impôt connaîtra une augmentation estimée de + 3.4 mio entre 2017 et 2022.

A l'impôt sur le revenu, il faut également rajouter environ 1.8 à 2 mio issus de l'impôt sur la fortune qui est stable depuis 5 ans. Toutefois, dans les comptes, les rentrées fiscales ont été souvent plus importantes que prévues mais l'augmentation pour 2022 de CHF 2'840'000.00 est trompeuse car le montant de CHF 1'290'000.00 provient de la provision RFFA constituée en 2018 pour un montant de CHF 4'300'000.00 (réduisant cette dernière de 30%). A noter qu'une dissolution de provision de CHF 570'000.00 a été budgétée en 2021, ainsi CHF 2'440'000.00 sont encore là mais à ce rythme la provision sera épuisée d'ici 2 ans. Par ailleurs, CHF 300'280.00 proviennent de la compensation de base du Canton qui ne sera versée que jusqu'en 2026. L'idéal serait de pouvoir augmenter ce poste avec des rentrées encore plus importantes. L'une des solutions pourrait sembler être la hausse d'impôt mais cette alternative génère uniquement une augmentation de CHF 294'000.00/point d'impôt. Il faudrait donc augmenter d'environ 8 points pour combler le déficit pour 2022. La Commission espère ne pas devoir opter pour cette solution dans le futur. Il y a certainement d'autres moyens pour augmenter les revenus, certaines taxes devant peut-être être revues à la hausse pour correspondre au mieux aux services fournies aux citoyens. La piste de l'économie d'échelle reste dans l'immédiat une alternative bien plus réaliste pour tous.

Point 5.- Mise en garde

Cela fait maintenant plusieurs années que la Commission tire la sonnette d'alarme et met en garde le Conseil communal et le Conseil général en précisant qu'elle était inquiète de la direction que prenaient les finances communales. Elle a dans ses rapports mis en garde l'Exécutif, mais aussi le Législatif que la Commune était sur une pente glissante et que les autorités communales devraient probablement faire des choix quant aux investissements futurs. Cette affirmation est d'autant plus d'actualité lors de l'analyse du plan financier 2022–2026 avec des ratios qui indiquent clairement une situation de détérioration pour les années futures. L'évolution de la dette brute est préoccupante en l'espace de 8 ans, de 2018-2026, cette dernière serait censée doubler. La dette brute par rapport aux revenus va probablement dépasser le seuil critique de 200% en 2022 (218.27% ou même déjà en 2021 valeur envisagée de 199.37%). Il faut être conscient que chaque objet voté par le passé a généré des charges et donc alourdi le ménage communal. Il faut aujourd'hui assumer les investissements passés. Les autorités ont encore la possibilité d'agir sur les messages futurs afin de limiter les dépenses en limitant, priorisant ou en reportant celles-ci dans le temps. Bref, il est temps de faire des économies, de valoriser les terrains industriels par un DDP et d'attirer de nouveaux contribuables, afin de pouvoir financer des objets futurs prévus dans la liste fournie par le Conseil communal pour 2022-2025. Cette liste comprend des investissements pour 158 mio et si certains de ces investissements devraient pouvoir s'autofinancer ou générer des recettes, ce ne sera pas le cas de tous, loin de là. Il ne faut également pas s'attendre à ce que les charges du Canton tendent à la baisse pour les années futures.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Point 6.- Difficultés pour le Conseil communal

La Commission est consciente que, comme pour les autres communes du Canton, il est difficile pour le Conseil communal d'estimer les charges, les rentrées fiscales et les charges liées futures. Elle est convaincue que le Conseil communal, avec l'aide des différents chefs de services et de secteurs, pourra trouver des solutions d'économie, de rationalisation lors de la prochaine année afin de limiter les dépenses nécessaires au fonctionnement correct de leur structure. Ce soir, la Commission ne peut accepter et suivre le Conseil communal avec un budget tel qu'il est présenté. Elle a, à plusieurs reprises, mis en garde celui-ci mais constate que le déficit est à chaque fois plus grand.

Point 7.- Conclusion de la Commission financière

M. Castaldi remercie tous les membres de la Commission qui ont dû se familiariser avec le nouveau plan comptable suite à l'introduction de MCH2. Il les remercie pour leur implication et leurs questions pertinentes lors de leurs nombreuses séances.

Avec un résultat déficitaire de près de 2.3 mio, le budget 2022 laisse présager que pour obtenir un résultat positif (pour rappel, ce n'est pas une obligation), il sera à nouveau nécessaire de compenser cette perte par la vente de biens, à moins que les recettes fiscales soient nettement supérieures aux attentes. Cette éventuelle compensation n'est pas pour plaire à la Commission qui considère que la Commune s'appauvrit avec cette manière d'opérer.

Par conséquent, la Commission financière refuse, à la majorité, le message n° 16 sur le budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal. Toutefois, elle n'est pas pour un renvoi pur et simple du budget mais elle fait la proposition d'accepter le budget 2022 avec un amendement important : le gel des 6.3 EPT prévus pour un montant de CHF 489'960.00 en conservant les annuités et en déduisant l'erreur de CHF 57'000.00 portant le déficit à CHF -1'741'051.00. M. Castaldi remercie pour l'écoute et la Commission souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux de santé pour 2022.

M. Thierry Roulin, président, remercie M. Castaldi pour son rapport. La Commission financière a demandé un amendement important de 6.3 EPT en bloc. Ces amendements seront traités séparément chapitre par chapitre, donc il y en aura douze. Le vote doit avoir lieu chiffre par chiffre et montant par montant.

Le budget est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 5'727'115.00, produits de CHF 434'330.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement concernant les 3 EPT, qui sont dans le compte 02200.3010.00, qui concernent 0.4 EPT pour le Secteur des affaires culturelles, 0.5 EPT pour le juriste et 0.5 pour un secrétariat polyvalent pour un total de CHF 95'800.00, hors charges patronales d'env. 20%.

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, souligne que la situation financière de la Commune est très préoccupante. On doit en être conscient et agir dès maintenant, ceci afin d'éviter d'arriver dans une impasse. Cette augmentation de 6.3 EPT est trop importante et le Groupe estime que la Commune ne peut pas se la payer. Il ne remet pas en cause que ce nouveau personnel apporterait une bouffée d'air non négligeable à certains services. Toutefois il s'agit d'une charge fixe importante qu'il faudra supporter sur le long terme. De plus, il est difficile de savoir précisément quel/s service/s en a (ou en ont) le plus besoin. Ainsi, pour éviter de favoriser l'un ou l'autre de ces services, le Groupe PLR, à une large majorité, soutiendra la proposition de la Commission financière, à savoir le refus global des nouveaux EPT pour le budget 2022.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Dominic Catillaz, au nom du Groupe PDC-Le Centre, informe que celui-ci a étudié le budget 2022 présenté par le Conseil communal. L'introduction du système comptable MCH2 complique beaucoup la comparaison avec les années précédentes et il salue le fait que chaque dicastère soit parti d'une page blanche pour établir les besoins de chacun. Malgré tout, le résultat négatif laisse songeur et la planification financière, enfin présentée, entretient le spectre d'un malaise qui entoure le fonctionnement et qui risque d'évoluer dans la mauvaise direction les prochaines années. Il est clair que le ménage communal doit fonctionner et il faut donner à l'Administration les moyens nécessaires pour effectuer ses tâches. Cependant, il est aussi du ressort du Législatif de vérifier que seules les choses nécessaires et utiles soient entreprises. Régulièrement les budgets sont remplis de bonne volonté et d'envie de proposer le maximum alors qu'à la lecture des comptes, on constate que de nombreux objets n'ont pas pu être réalisés par manque de temps entre autres. Il faut également tenir compte de quelques inconnues dans cette équation qui concernent les effets du COVID 19 sur les comptes communaux qui devraient surtout être ressentis en 2022 et les années suivantes. Au vu des nombreuses décisions à prendre sur des sujets importants, ou pas, à court et moyen terme, le Groupe est d'avis qu'il doit agir sur l'infime partie du budget de fonctionnement qu'il peut gérer et il saluera et étudiera, lors de la lecture des différents chapitres, chaque amendement qui pourra améliorer la situation. Le Groupe est conscient que cela risque d'être, plus la plupart, au détriment d'une certaine facilité de travail et que l'Administration devra, quelquefois, jouer des coudes pour avancer dans ses projets. Le Groupe va donc être attentif, se réservant le droit de ne pas soutenir les nouvelles demandes du Conseil communal, entre autres avec les EPT dans ce budget et de donner son avis si nécessaire.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, est satisfait que le Conseil communal puisse s'exprimer poste par poste ce qui lui permettra d'expliquer au Législatif clairement pourquoi ce choix de proposer ces 6.3 EPT a été fait. A chaque amendement, le Conseil communal prendra la parole et chaque conseiller communal en charge du dossier expliquera pourquoi il a choisi de proposer un poste dans son dicastère. Dans l'ordre, le Conseil communal souhaite maintenant parler du poste aux affaires culturelles par M. Ménétreay puis par lui-même pour les deux autres postes au chapitre 0.

M. Thierry Roulin, président, récapitule que trois amendements ont été déposés, soit celui sur l'EPT des affaires culturelles, celui sur l'EPT du juriste et celui sur l'EPT du secrétariat polyvalent.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, souligne, en préambule, qu'aucun collaborateur du personnel communal ne s'occupe spécifiquement de la culture. Les tâches opérationnelles sont effectuées par le conseiller communal et le Secrétariat général. La culture est bien présente à Estavayer et la volonté est de mettre en valeur l'offre existante en réfléchissant aussi à ce qui peut être développé. La culture participe à la qualité de vie d'une commune, la culture participe au bien-être économique d'une commune, la culture participe également à l'attractivité d'une commune. Pour cela, il faut une politique culturelle à mettre en place par le Conseil communal, avec le soutien participatif de la Commission « culture et tourisme » du Conseil général mais ensuite, on a besoin d'une force de travail pour la faire vivre. Dans la politique culturelle à définir, on parle de communiquer sur l'offre existante, de favoriser l'accès à la culture, de former les jeunes à la culture, de mettre en valeur le patrimoine culturel, de promouvoir et diffuser des créations. Plusieurs acteurs s'occupent de culture à Estavayer : sociétés locales, associations comme Culturazimut, organisateurs de manifestations, Bibliothèque, Musée, Conservatoire, la Commission du théâtre de la Prillaz mais malgré tout cela, la Commune manque de coordination et de politique commune. Il y a une utilité d'avoir une personne qui coordonne et qui travaille pour la culture. Un tel poste existe dans plusieurs villes, de manière plus ou moins développée mais ce serait pour Estavayer, avec plus de 10'000 habitants, un besoin clair de



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

pouvoir compter sur cette personne. En ce qui concerne le rôle de cette personne, il y aurait d'abord le lien avec les acteurs culturels et associations et également le suivi opérationnel des dossiers culturels, recenser l'offre et informer la population de cette offre, aider, soutenir et valoriser les associations culturelles dans leurs activités, l'organisation de leurs manifestations, leurs recherches de fonds. Il y a également le fait de suivre les demandes, les projets, analyser s'ils sont cohérents avec la politique culturelle qui sera établie, accompagner, évaluer, critiquer et stimuler les projets culturels existants et en devenir. D'un autre côté, il y a également la promotion des actions culturelles de la Commune et le développement d'actions ciblées. Il y a également la volonté de favoriser et de promouvoir l'accès à la culture pour tous : veiller à ce que les activités culturelles puissent être connues, appréciées et comprises par la majorité de la population et favoriser leur participation. Très important, le suivi administratif de la Commission « culture et tourisme » (préparation des séances avec le conseiller, recherches/renseignements/préparation des dossiers entre les séances, comparaisons des discussions avec d'autres communes sur le développement et l'évolution du domaine de la culture). La culture est un domaine encore très communal. Une idée supplémentaire serait l'organisation d'assises de la culture pour avoir une réflexion sur ce qui se fait, ce qui devrait se faire et poser les besoins sur les choses les plus importantes. Il faudrait bien sûr faire le suivi des demandes et des actions en découlant. Il y a également la gestion d'un agenda culturel, on l'entend souvent, l'agenda culturel communal n'est pas exhaustif et c'est un réel besoin dans la Commune et la région d'avoir un tel outil mais il faut des forces vives pour pouvoir le mettre en place. Et enfin, il y a le lien avec le Service cantonal de la culture : pour ceci il faut connaître la politique culturelle cantonale, les soutiens possibles et placer Estavayer sur la carte culturelle fribourgeoise en faisant vivre des événements cantonaux. Il termine en relevant qu'il s'agit d'un emploi qui n'existe pas à la Commune, il y a bien entendu des craintes par rapport à un tel poste. Il revient sur l'expérience très positive faite et la bonne résonance de l'engagement en CDD de la déléguée au commerce local et dans ce cadre-là, le Conseil communal serait tout à fait prêt à discuter sur un CDD pour le poste aux affaires culturelles pour ne pas préteriter à très long terme le budget tout en sachant que ce poste est vraiment nécessaire pour le Conseil communal.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, souligne que depuis la fusion de la Commune d'Estavayer, le Conseil communal s'aperçoit que la charge en soutiens juridiques et soutiens d'avocats, dossier par dossier, augmente régulièrement. Chaque année, le Conseil communal se pose la question de l'opportunité de s'accompagner d'un juriste. Pour une Commune de 10'000 habitants, cela devait arriver un jour ou l'autre de faire appel à un juriste, collaborateur communal, pour aider le Conseil communal dans la gestion des dossiers. En septembre cette année, le Conseil communal a eu la chance de recevoir une offre spontanée d'un avocat-juriste qui souhaitait se perfectionner en administrations communales. Lors de son audition, il a convaincu immédiatement de par ses qualités, de par son envie de connaître les communes. On est tombé sur une perle. Il s'est immédiatement investi. Il a été engagé comme stagiaire, autant dire qu'il est peu payé jusqu'au 31 décembre ; son salaire est compris dans le budget 2021. Aujourd'hui, le Conseil communal propose de poursuivre son mandat pendant ses deux ans d'études sous forme d'un CDD de 2 ans à 50%, ce qui lui permettra de poursuivre ses études en parallèle. Pour la petite histoire, il a aujourd'hui, depuis le mois de septembre, traité trente dossiers soutenant le Conseil communal sur différents règlements, litiges avec des externes. Il faut savoir que dernièrement un dossier traité faisait l'objet d'une offre externe pour un soutien dans un recours dans un marché public ; cette offre externe parlait d'un mandat de CHF 5'000.00 à CHF 7'000.00. Ce dossier a été réglé par le juriste stagiaire communal en une dizaine d'heures. M. Chassot garantit le Législatif que ce CDD est indispensable à la Commune et c'est une économie d'échelle. Le temps que ce juriste consacrerà à la Commune, c'est du temps économisé à donner à l'externe. Le monde change, les gens,



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

sur chaque dossier petit à petit, s'accompagnent d'avocats pour défendre leurs intérêts et la Commune doit bien entendu en faire de même. Il encourage à accepter ce poste en CDD : comme annoncé par le président de la Commission financière, les CDD sont moins aggravants pour les comptes que les postes fixes.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe concernant le secrétariat polyvalent que c'est l'expérience de ces cinq dernières années qui a abouti à la proposition de ce poste. Il faut savoir qu'avec une vingtaine de secrétaires, il y a régulièrement des absences, parfois longues. L'expérience a été faite de chercher des remplaçants mais ils ne sont pas immédiatement opérationnels et finalement le service s'affaiblit (perte de l'information, perte de la dextérité en réponse à la population, perte en performance). Certes, ce poste va coûter un peu plus cher que l'expérience des dernières années mais ce n'est pas un financement total du 50% proposé. C'est une partie de ce financement puisque l'économie n'est pas totale par rapport à l'expérience ancienne. A l'heure actuelle, il y a deux secrétaires arrêtées. Une remplaçante a été engagée. Le Conseil communal prend des remplaçantes rapides car l'absence est importante pour un 100% par exemple. Il faut payer des suppléments car ces engagements se font par des entreprises de placement. Donc, oui, c'est un 0.5 EPT et le Conseil communal veut tenter cette expérience. Comme il a entendu que les CDD ne devraient pas déranger, M. Chassot propose de transformer ce poste en CDD de deux ans ce qui permettra de mesurer le résultat de cet engagement. Le Conseil communal est convaincu que ce personnel est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Commune et pour le service à la population. Il répète que ce poste n'est pas forcément financé dans son entier puisque cela permettra de récupérer des non-engagements qui seront nécessaires tout au long de l'année.

Lors du premier vote, le **chapitre 0 Administration** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 29 non et 3 abstentions.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 0 Administration** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.4 EPT à la coordination des affaires culturelles, chiffre 02200.3010.00 pour un montant de CHF 22'400.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 27 oui, 24 non et 3 abstentions.

Lors d'un troisième vote, le **chapitre 0 Administration** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.5 EPT pour le juriste, chiffre 02200.3010.00 pour un montant de CHF 45'400.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est refusé par 13 oui, 40 non et 1 abstention.

Lors d'un quatrième vote, le **chapitre 0 Administration** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.5 EPT pour le secrétariat polyvalent, chiffre 02200.3010.00 pour un montant de CHF 28'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 30 oui, 22 non et 2 abstentions.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges de CHF 2'576'835.00, produits de CHF 1'522'310.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement concernant l'EPT de 0.2 au secrétariat de la police, dans le compte 11100.3010.00 pour CHF 16'100.00 hors charges patronales d'env. 20%.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, relève qu'à l'heure actuelle le Secteur de la police est doté de quatre agents de police à 100% et un 0.6 EPT pour le secrétariat. Depuis quelque temps, la quantité de travail administratif du Secteur n'arrive plus à être absorbée par le secrétariat. Dès lors, pour combler cette lacune, le Conseil communal propose d'augmenter le taux de la personne actuellement en place d'un 20% pour qu'elle puisse réaliser ce qui lui est demandé de faire.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Lors du premier vote, le **chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 20 oui et 34 non.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.2 EPT pour le secrétariat de la police, chiffre 11100.3010.00 pour un montant de CHF 16'100.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 36 oui et 18 non.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 15'116'825.00, produits de CHF 1'116'580.00 (erreur relevée par la Commission financière au montant de CHF 1'059'580.00 annoncé dans le document remis).

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il y a une correction à apporter à la rubrique 21712 « Rueyres-les-Prés – bâtiment route du Soleil ». L'amortissement indique un montant de CHF 7'700.00 et il y a lieu de rajouter un montant de CHF 150'000.00 qui sera soustrait au chapitre 3. Il s'agit d'un transfert d'amortissement qui a été mal imputé. **M. Thierry Roulin**, président, confirme que cela n'impacte pas le budget final, ce montant est ajouté dans ce chapitre mais sera déduit du chapitre 3.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement concernant 2 EPT de 0.4 et 0.2 pour l'AES dans le compte 21800.3010.00 pour un total de CHF 39'000.00 ainsi qu'un 0.2 EPT dans le compte 21900.3010.00 pour le secrétariat des écoles pour CHF 16'000.00 et un 0.4 EPT concernant le maître de sport dans le compte 21940.3010.00 pour CHF 31'000.00, soit un total de CHF 86'000.00, hors charges patronales d'env. 20%.

M. Dominic Catillaz, conseiller général, informe au compte 21705.3144.00 « Entretien des bâtiments et immeubles » que le commentaire b annonce des montants de CHF 45'000.00 pour la mise en norme de la détection-incendie et CHF 35'000.00 pour la réparation de la chapelle qui devraient être effectuées en 2022. Parallèlement, l'annexe 5 « Investissements présumés » annonce un éventuel message en 2022 concernant la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur. Il estime que les travaux prévus dans le fonctionnement n'ont pas d'urgence primordiale. Le bâtiment est, depuis la mise en route du nouveau complexe, faiblement occupé. La détection-incendie est en fonction, éventuellement pas à 100%, s'il en croit la demande à ce poste. Malgré tout, une mesure provisoire peut certainement être demandée auprès de l'ECAB d'ici la rénovation proposée dans le message d'investissement. Il en est de même pour la chapelle qui n'est pas utilisée actuellement. On peut certainement attendre les travaux de rénovation. Aucune célébration ou manifestation n'est prévue. Si par hasard, le message à venir n'était pas validé en 2022, le Conseil communal aura la possibilité de revenir avec ces travaux dans le budget 2023. Il demande donc que le montant de CHF 80'000.00 soit retiré de ce compte dans les budgets 2022.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, tient à défendre le poste à l'AES. La Commune a vraiment besoin de développer et d'améliorer encore la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Elle pense que c'est un faux calcul de penser faire ici des économies puisqu'un parent qui peut travailler rapporte aussi des revenus. Elle croit en plus qu'il s'agit d'une obligation légale de fournir de telles structures communales pour faire face aux besoins mais elle laisse l'Exécutif le confirmer.

M. Steve Pillonel, conseiller général, n'a pas de demande de modification en soi mais plutôt une question. N'y a-t-il pas une erreur au poste 21706.3120.02 concernant le chauffage du nouveau bâtiment du Sacré-Cœur ? Il coûterait aussi cher que l'ancien bâtiment alors qu'il est censé être aux normes Minergie. Il n'arrive pas s'imaginer qu'un bâtiment pareil puisse coûter autant en chauffage. Peut-être qu'il se trompe mais auquel cas les normes Minergie seraient vraiment particulières. Il demande des explications à ce sujet.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, relève concernant les postes à l'AES qu'aujourd'hui on parle de ces EPT, de ces postes en plus dans les budgets et dans les comptes parce que ce personnel est mensualisé depuis une année. Auparavant, ce personnel était payé à l'heure et les seules explications que le Législatif souhaitaient c'était pourquoi de telles augmentations et le Conseil communal répondait c'est selon le nombre d'enfants accueillis. Lorsque le Conseil communal a décidé de mensualiser ce personnel, il savait que les chiffres étaient approximatifs. La dotation est due par rapport au nombre d'enfants inscrits. Si aujourd'hui, le montant mis au budget est refusé, les places devront être limitées dans les structures d'accueil. Actuellement, il y a un gros engouement notamment du côté de Rueyres-les-Prés et de Murist pour une prise en charge. Il faut savoir que ces deux structures bénéficient encore de subventions cantonales et/ou fédérales. C'est clair que si on limite les heures d'accueil par manque de personnel, les subventions vont tomber, voire être diminuées. Il faudra mettre les enfants en liste d'attente. Elle incite dès lors vraiment le Conseil général à accepter ces postes-là, sans quoi, comme dit par M^{me} Meyer Loetscher, les parents ne pourront plus ou moins bien travailler. Ils auront un souci de garde.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, relève concernant le secrétariat des écoles qu'il faut savoir que depuis le début de la fusion, il y a à peu près 120 élèves en plus. Estavayer grandit dans sa globalité, donc ce sont à peu près cinq à six classes supplémentaires. Il faut gérer tous ces élèves ; actuellement il y en a 950. Si on regarde la dotation en direction et en secrétariat du CO de Cugy où il y a 350 élèves, c'est la même chose que ce qui existe à Estavayer. Donc, cherchez l'erreur ! Les secrétaires des écoles ne s'occupent pas uniquement du secrétariat des écoles mais également un peu du sport, de la crèche et de l'AES, donc elles font énormément de travail. Il y a de plus en plus de charges, de travaux demandés par le Canton donc c'est vraiment indispensable. Pour exemple, lorsque les classes sont composées, donc lorsqu'il faut transmettre au Canton les listes de classes au mois de juin, pendant une semaine, il y a interdiction d'être malade ; sinon on n'arrive pas transmettre les informations à temps. Ce poste est vraiment indispensable.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, relève concernant le Secteur du sport, que c'est pareil depuis la fusion. Oui il y a une personne en plus mais le travail a été réparti. C'est une équipe qui travaille avec des pourcentages différents, sachant que le responsable du Secteur du sports enseigne aussi à la HEP à Fribourg ; donc il a diminué quelque peu son temps de travail qui a été compensé par un autre collaborateur. Aujourd'hui, il y a 2 EPT donc le poste proposé est absolument nécessaire notamment pour ces cinq à six classes supplémentaires depuis la fusion. Estavayer est une



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

ville touristique et sportive. Si on veut maintenir les infrastructures et aller de l'avant, la Commune a vraiment besoin des compétences du responsable des sports. Julien Roy est également sollicité pour tous les projets sportifs, notamment la patinoire ; il a beaucoup travaillé sur ce dossier. Il est également consulté comme spécialiste lors de l'aménagement de places comme par exemple le parc de la Prillaz pour y mettre des engins adéquats qui puissent être utilisés par tous. A l'heure actuelle, il ne fait plus rien d'autre que de conseiller. Il y a aussi le projet des terrains de football qui est là, donc il est d'un apport précieux et elle invite vraiment le Législatif à maintenir cette augmentation de poste pour que les activités actuelles puissent être maintenues. Ce n'est pas pour en faire plus mais pour maintenir l'existant.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, répond à M. Catillaz que la Commune a reçu une sommation de la part de l'ECAB par rapport à la mise aux normes du bâtiment historique pour cette détection-incendie. Le Conseil communal va essayer de négocier, sachant que ce bâtiment est encore actuellement partiellement utilisé pour l'école et la direction de l'école, pour voir ce qui peut être fait. Selon les discussions qui ont eu lieu avec le fournisseur, une partie du matériel installé pourrait être reprise après la rénovation du bâtiment, donc pas perdue. La négociation va avoir lieu mais on devra certainement faire une partie des travaux, raison de la mise au budget de ce montant. Concernant la chapelle, dans l'avant-projet +, elle n'avait pas été prise en compte. Suite à l'orage du mois de juin, une grosse infiltration d'eau a eu lieu, une partie du plafond s'est effondrée : il faudra bien faire ces travaux. C'est faux de dire que cette chapelle n'est pas utilisée. Aujourd'hui, elle est inaccessible à cause des dégâts. En temps normal, elle n'est pas autrement ouverte au public mais elle est utilisée quand même pour les écoles, pour le catéchisme, pour les offices religieux et pour des chœurs également. Il faudra faire ces travaux mais cette chapelle n'était pas prévue dans l'avant-projet +. Elle avait été sortie car elle est classée A++ au niveau des biens culturels.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, répond à M. Pillonel que le nouveau bâtiment a été mis en route cette année. Le montant pour le chauffage est une estimation transmise par les ingénieurs. On espère que ce sera moins.

Lors du premier vote, le **chapitre 2 Formation** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 17 oui et 37 non.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 2 Formation** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.6 EPT pour l'AES, chiffre 21800.3010.00 pour un montant de CHF 39'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est refusé par 7 oui, 46 non et 1 abstention.

Lors d'un troisième vote, le **chapitre 2 Formation** du budget 2022 modifié par l'amendement, de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.2 EPT pour le secrétariat des écoles, chiffre 21900.3010.00 pour un montant de CHF 16'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 30 oui, 22 non et 2 abstentions.

Lors d'un quatrième vote, le **chapitre 2 Formation** du budget 2022 modifié par l'amendement, de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.4 EPT pour le maître de sport, chiffre 21940.3010.00 pour un montant de CHF 31'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 30 oui, 22 non et 2 abstentions.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Lors d'un cinquième vote, le **chapitre 2 Formation** du budget 2022 modifié par l'amendement déposé par M. Dominic Catillaz, c'est-à-dire sans les CHF 80'000.00, chiffre 21705.3144.00, est accepté par 32 oui, 17 non et 5 abstentions.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'676'130.00, produits de CHF 741'090.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève comme annoncé au chapitre précédent, qu'il y a lieu de soustraire au compte 32290.3300.40 la somme de CHF 150'000.00 étant donné qu'elle a été ajoutée au chapitre 2.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 4'268'900.00, produits de CHF 00.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Charges de CHF 6'152'190.00, produits de CHF 529'250.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

M. Dominic Catillaz, conseiller général, demande à quoi correspond le montant de CHF 50'080.00 de cotisations prévu au compte 57910.3130.05.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond que ce compte comprend la cotisation de CHF 5.00/habitant versée à Arcades pour la prestation réalisée sur le territoire communal dans l'accueil aux jeunes pour les aider dans leurs projets, pour les aider à se guider dans la vie. La Commune a demandé à Arcades de travailler sur un projet avec elle dans le but d'accompagner les apprentis lorsqu'ils ont des difficultés sous forme d'un partenariat avec les patrons. Cela a été présenté lors de la journée des entreprises.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 4'473'340.00, produits de CHF 58'600.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement pour 2 EPT pour les Secteurs espaces verts et voirie, au compte 61500.3010.00, pour un total de CHF 120'000.00, hors charges patronales d'env. 20%.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Steve Pillonel, conseiller général, pose une question au compte 64000.3130.02 « Fibre optique » sur la nécessité de la fibre optique pour la salle St-Joseph étant donné sa destination actuelle. Le reste du compte « Musée à Grenette et Tour des Dominicaines », il imagine que c'est en prévision du Grand Jeu. Il est assez surpris que ces montants soient imputés sous « Télécommunications » et non dans le crédit du Grand Jeu. Il demande des explications à ce sujet. Il revient aussi sur un poste qui le chagrine à chaque fois et qui est vraiment d'actualité à Estavayer depuis la fusion en tous cas, c'est le poste 62200 « Trafic régional et d'agglomération ». C'est plus de CHF 600'000.00 de charges pour un train où les handicapés ne peuvent ni monter, ni descendre et les CFF rient au nez de la Commune depuis de nombreuses années. Ne va-t-on pas finir par consigner ces montants de manière à enfin avoir un geste fort et leur montrer qu'il faut qu'ils arrêtent d'ignorer Estavayer ?

M^{me} Carole Raetzo, rapporteuse du Conseil communal, relève que le Secteur des espaces verts est un peu la carte de visite de la Commune d'Estavayer, autrement dit, les espaces fleuris, les parcs et autres aménagements sont une des premières choses que les visiteurs et la population admirent au passage ou dans la vie de tous les jours. Aujourd'hui, les espaces verts sont dirigés par un chef de Secteur, qui lui gère son équipe composée de cinq collaborateurs qualifiés à 100%, d'un collaborateur non qualifié à 100% et de deux collaboratrices à temps partiel de 60% et 70%. En cette fin d'année 2021, de nouvelles zones sont venues s'ajouter aux zones existantes. Les trois sites principaux qui aboutissent à cette demande d'un EPT supplémentaire sont pour le :

- 1^{er} site : le Champ-de-Lune avec ses deux zones de prairie fleurie extensives qui nécessitent deux à trois fauches par année. Son cordon boisé d'environ 300 mètres qui nécessite un suivi en matière de taille, d'entretien, désherbage mécanique puisque les produits phytosanitaires sont interdits. Des tailles de floraison, des tailles de régénération selon les arbustes d'ornement, de l'engrais, de l'arrosage selon la météo. Toujours sur ce même Champ-de-Lune, la grande place en gravier avec un désherbage régulier mécanique.
- 2^{ème} site : la route de Grandcour qui sur toute sa longueur compte environ 44 arbres ; des massifs de vivaces (désherbage quatre à cinq fois durant la période de végétation), plus de 12'000 bulbes, des cheminements en gravier gras d'Enney (d'environ 1'800 m²). Ce même cheminement est bordé de prairie fleurie qui nécessite une étroite fauche par endroits pour l'accès aux ruchers sauvages et aux hôtels à insectes (qui eux ne demandent pas d'entretien particulier). Il s'agira également de veiller à la taille des branches le long de la piste cyclable. Selon les périodes de l'année des nichoirs à moineaux, à martinets, à passereaux, une tour à hirondelles et la plateforme à cigognes promeuvent une certaine nature autour du quartier, mais entraînent également un suivi et des tâches d'entretien.
- 3^{ème} site : la nouvelle école du Sacré-Cœur, beaucoup de travail de débroussaillage le long des cheminements en gravier gras, le long des massifs floraux, autour des zones de jeux. Le suivi des massifs floraux, l'arrosage de la cabane à saule et le suivi des pousses rapides. L'entretien des arbres et arbustes.

Ces trois sites sont de qualité mais ces espaces ont un coût en matière de temps pour les conserver, les entretenir dans les règles. Ces trois nouveaux sites causent un travail supplémentaire conséquent pour le Secteur des espaces verts et c'est pourquoi un EPT supplémentaire est demandé. Elle encourage le Législatif vraiment à le soutenir, c'est un besoin dès 2022.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteuse du Conseil communal, rappelle que la Commune d'Estavayer est un territoire d'une superficie de 40 km² avec des routes, des talus, des places de jeux, des chemins, des haies, des bordures, du mobilier urbain et la liste pourrait encore s'allonger. Oui, le Secteur voirie répond à des besoins très variés tout au long de l'année. Il se compose du chef de Secteur qui lui-même organise son équipe dont trois ouvriers qualifiés à 100%, deux ouvriers non qualifiés à 100%, un ouvrier qualifié responsable à 50% de l'atelier mécanique pour toute la flotte de la Commune et à 50% pour la voirie. Et pour terminer d'un agent de propreté à 100%. Après plusieurs mois dans ce Secteur, elle a observé, et a été aussi témoin de journées compliquées lorsqu'en parallèle des tâches récurrentes le Secteur était sollicité pour prêter main forte et répondre à des actions urgentes lors de manifestations en ville (barrières Vauban, tables, etc.). La voirie c'est aussi la creuse d'une tombe et parfois deux sur la même semaine, c'est aussi l'intervention urgente sur une place de jeux. Ce Secteur, à sa grande surprise, a souvent été confronté à des problèmes de vandalisme tels que déprédations des toilettes publiques, déprédations des bancs (on en compte 52 sur le territoire). En parallèle de toutes ces tâches difficilement planifiables, il y a tous les entretiens courants : fauche des bords de routes, vidange des poubelles : 55 dans les villages et 350 sur le territoire d'Estavayer-le-Lac, balayage des routes dans les villages tous les deux à trois mois selon les besoins et plus fréquemment en Ville d'Estavayer-le-Lac. Le mobilier urbain est également entretenu par ce Secteur, tout comme les nombreuses fontaines sur l'ensemble du territoire qui, pour la majorité, sont entre les mains du Secteur de la voirie. La voirie s'est montrée parfois démunie face à la difficulté d'assurer certaines tâches importantes, dont les seize places de jeux publiques qui devraient être contrôlées régulièrement pour assurer les exigences en matière de sécurité mais qui ne le sont pas par manque d'effectif. L'exploitant, donc la Commune, en est responsable. Dans ce même sens de sécurité, la réparation des nids-de-poule et autres interventions sur les routes devraient donner lieu à des passages plus réguliers. Tout comme le marquage routier qui doit respecter certaines normes également. Depuis la fusion, plusieurs mandataires des villages ont arrêté leur mandat : certains sont des départs naturels, pour d'autres la santé et d'autres encore des raisons personnelles. Encore, il faut tenir compte que dans ces mêmes villages, les conseillers communaux assumaient certaines tâches et autres interventions en parallèle de leur mandat public ce qui ne se fait plus aujourd'hui. Ce Secteur voirie est sous-doté et elle encourage le Législatif à soutenir cette demande d'un EPT supplémentaire.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que la Commune profite des fouilles dans les routes ouvertes pour poser les tubes de la fibre optique, raison de ce poste « Tour des Dominicaines à Grenette ». Ce n'est pas pour équiper la Tour des Dominicaines, ni « Le Grand Jeu ». Pour la Salle St-Joseph, il faut savoir que c'est l'ensemble du site de la Salle St-Joseph, donc c'est la Maison Griset qui va être équipée en fibre optique.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel qu'une large délégation des CFF a été reçue à la Commune vendredi dernier. Le dialogue est de nouveau en place, il y a du travail. Ils ont du retard, beaucoup de retard. Une information est prévue en janvier à Payerne pour donner des explications sur l'entier des travaux prévus dans la Broye vaudoise et fribourgeoise, c'est-à-dire la ligne de Lausanne à Avenches et la ligne d'Yverdon à Payerne. Ces informations seront données aux autorités, sûrement à la presse. C'est prévu, sauf erreur, le 12 janvier. A ce moment-là, Estavayer connaîtra son sort quant aux quais, quant à l'automatisation de la ligne et les autres investissements prévus par les CFF. Les nouvelles ne sont pas très bonnes : ils ont eu du retard, des trous à combler au bord du lac Léman. M. Pillonel se satisfait de cette réponse pour le moment.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Dominic Catillaz, conseiller général, demande une précision concernant le compte 61500.3141.04 dont le montant budgétisé est de CHF 167'000.00. Par contre, le commentaire b qui apparaît en-dessous liste des chiffres assez mirobolants qui font tripler ce montant. Il demande clairement ce qui est prévu dans ce compte afin de ne pas donner une carte blanche pour faire d'autres travaux qui auraient été juste notés et pas comptabilisés dans le montant budgétisé.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement dans la version « base zéro », le libellé du commentaire était adéquat par rapport au montant budgétisé. Dans la version présentée, certains travaux ont été enlevés car ils feront l'objet d'un crédit-cadre. Pour arriver au montant de CHF 167'000.00, il faut tenir compte des CHF 40'000.00 pour établissement de l'état des lieux des routes + SIT, des 10'000.00 pour marquages et renouvellements, des CHF 23'000.00 pour potelets vélos centre-ville, des 50'000.00 pour aménagement d'arrêts de bus, des CHF 24'000.00 pour bornes recharges vélos et trottinettes et CHF 20'000.00 de divers.

Lors du premier vote, le **chapitre 6 Trafic et télécommunications** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 10 oui et 44 non.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 6 Trafic et télécommunications** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 1 EPT pour les espaces verts, chiffre 61500.3010.00 pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 40 oui et 14 non.

Lors d'un troisième vote, le **chapitre 6 Trafic et télécommunications** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 1 EPT pour la voirie, chiffre 61500.3010.00 pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 40 oui et 14 non.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 7'625'060.00, produits de CHF 6'834'265.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier. Les taux de couverture de ces différentes régies peuvent être lus sur le message, y compris le prélèvement sur les réserves pour une couverture à 100%.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement concernant les 2 EPT de 0.25 aux Secteurs eau potable et eaux usées, dans les comptes 71010.3010.00 et 72010.3010.00 pour un total de CHF 31'800.00, hors charges patronales d'env. 20%.

M. Axel Catillaz, conseiller général, demande au compte 76900.3130.02 « Actions de la Commission de l'énergie » un complément d'information sur ces actions correspondant à un montant budgétisé de CHF 10'000.00.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il s'agit d'un EPT de 0.5 et non pas de 2 EPT de 0.25. C'est en effet un emploi au taux de 0.5 et non deux comme dit par la Commission financière. La défense relative à ce poste de travail n'est pas superflue si l'on constate qu'elle a pour objectif une rationalisation des tâches en vue d'un service à la population efficace. La création de ce poste est nécessaire, en cela il rejoint M. Catillaz qui parle de postes nécessaires et il espère que cela sera le cas, lors du vote, pour ce poste. Celui-ci est nécessaire pour effectuer les tâches courantes, certes, mais aussi pour effectuer des activités qui ne l'ont pas été depuis la fusion alors qu'elles auraient dû l'être, c'est-à-dire pour mettre à jour les données du système d'informations territorial (SIT) y compris les investigations et les relevés GPS sur le terrain, soit les données des réseaux de l'eau potable et des eaux usées, des eaux claires ainsi que de la fibre optique. Le Service communal de l'environnement accuse un retard important dans la mise à jour de ces données, données qui servent pourtant de fondement à ses activités. Il s'agit de centraliser les données des réseaux auprès d'un seul poste de travail en vue d'améliorer les prestations offertes à la population. Aujourd'hui, toutes les données du réseau ne sont pas enregistrées dans le SIT et plusieurs personnes sont appelées alors à les rechercher. Pendant qu'elles accomplissent cette tâche, elles n'en exercent pas d'autres et prennent ainsi du retard dans l'exercice de leurs activités ordinaires au détriment d'un service à la population efficace que l'on est en droit d'attendre de la Commune. Il s'agira ainsi de centraliser, partant de faciliter, le traitement des requêtes externes à l'Administration, soit celles relatives par exemple à l'instruction des demandes de permis de construire, des demandes de permis de fouilles et de permis d'utilisation du domaine public ainsi qu'à des requêtes tendant à l'octroi des plans des réseaux à donner aux architectes et aux ingénieurs. La dépense relative à ce poste n'est pas excessive non plus, voire démesurée si l'on compare ce montant, CHF 50'000.00/an avec les charges patronales, au total des charges de chaque poste comptable concerné, c'est-à-dire un total de 6 mio. En outre, cette dépense affecte les comptes de l'eau potable et de l'épuration et n'a donc pas d'incidence sur le ménage communal ordinaire. Elle n'a également aucune influence sur les taxes respectives au vu de son faible montant. Voilà les principales raisons qui motivent la demande du Conseil communal de créer le poste de responsable des données du système d'informations territorial.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que rien n'est prévu pour l'instant. Un montant de CHF 10'000.00 avait aussi été prévu en 2021 et une partie de ce montant a été utilisée pour poser les plaques « Cité de l'énergie ». Maintenant qu'est-ce qu'on peut penser par actions de la Commission de l'énergie ? La Commission de l'énergie va en discuter, pour l'instant il n'y a rien de prévu. Cela peut être s'adjoindre les services d'un spécialiste sur un sujet particulier, communiquer sur un sujet lié à l'énergie, organiser une séance d'informations par exemple sur l'installation de panneaux solaires et des possibilités offertes aux propriétaires ou également sponsoriser un événement particulier.

Lors du premier vote, le **chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 19 oui et 35 non.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 0.5 EPT (2 x 0.25 EPT) pour l'eau potable et les eaux usées, chiffres 71010.3010.00 et 72010.3010.00 pour un montant de CHF 31'800.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 34 oui et 20 non.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Chapitre 8 Economie publique. Charges de CHF 460'636.00, produits de CHF 25'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 1'738'825.00, produits de CHF 37'323'420.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier autre que ceux faits en introduction ce soir sur l'estimation des recettes et la mécanique des compensations de l'Etat et du prélèvement sur la réserve RFFA.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, demande un amendement concernant 1 EPT au Secteur de l'intendance des bâtiments, dans le compte 96300.3010.00, pour un total de CHF 58'600.00, hors charges patronales d'env. 20%.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, relève que depuis l'été passé la salle de gym de Murist est en activité et depuis la rentrée scolaire cette année, il y a un nouveau grand bâtiment qui est l'école du Sacré-Cœur. Les bâtiments scolaires sont de gros bâtiments, qui sont utilisés quotidiennement et par 950 élèves du primaire ; il y a également les élèves du CO qui les fréquentent. Donc c'est une activité qui est très très intense dans ces locaux qui nécessitent un suivi et un entretien réguliers pour que ces infrastructures soient toujours en parfait état. L'idée est également de mettre un service de piquet en place : beaucoup de bâtiments communaux sont maintenant sous alarmes, notamment au niveau des chauffages, des ventilations, etc. C'est vrai qu'arriver un lundi matin à l'école dans un bâtiment froid ou en ayant pendant des semaines plus d'eau chaude parce qu'il y a eu des pannes durant le week-end - personne pour répondre à ces téléphones ou toujours la même personne qui répond - ce n'est plus possible. On a tellement de bâtiments dans la Commune qu'un suivi régulier est nécessaire. Plusieurs bâtiments sont vides, sans beaucoup d'activités, il y a peu d'entretien qui se fait donc ils sont un peu laissés à l'abandon. L'idée est vraiment de donner des moyens au Secteur pour entretenir ces bâtiments, les valoriser et les maintenir à la valeur qu'ils sont et qu'ils doivent avoir. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil communal défend ce poste au Secteur des bâtiments.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Lors du premier vote, le **chapitre 9 Finances et impôts** du budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 12 oui et 42 non.

Lors d'un deuxième vote, le **chapitre 9 Finances et impôts** du budget 2022 modifié par l'amendement de la Commission financière, c'est-à-dire sans le 1 EPT pour l'intendance des bâtiments, chiffre 96300.3010.00, pour un montant de CHF 58'600.00 ainsi que les charges patronales d'env. 20%, est accepté par 42 oui et 12 non.

Avant de passer au vote final sur l'ensemble du budget 2022, **M. Thierry Roulin**, président, demande si ce dernier fait encore l'objet de remarques, commentaires ou questions. Ce n'est pas le cas.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, le budget 2022 de la Commune d'Estavayer, modifié avec les amendements acceptés, est approuvé par 44 oui, 8 non et 2 abstentions.

Pause de 5 minutes. A la reprise des débats, les scrutateurs vérifient la présence du Conseil général. 54 conseillers généraux sont présents, la majorité se situe à 28.

M. Thierry Roulin, président, donne la parole à M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, pour des commentaires et explications concernant les charges et produits par nature (annexe 1), le plan financier (annexe 3), l'état des investissements en cours et présumés (annexes 4 et 5).

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le budget par nature, soit le document de huit pages remis avec le message, ne permet pas de comparaison avec le budget 2021 ou avec les comptes 2020. Par contre, le tableau de l'annexe 1 que M. Bonny a pu construire avec les informations MCH2 permet une comparaison avec le budget 2021. M. Aegerter a déjà donné des informations concernant les différences constatées dans son introduction de ce soir. Il complète en disant que les charges du personnel représentent 23% de la totalité des charges communales, les biens et services 22% donc le Conseil communal maîtrise, en fait, réellement 45% des charges du budget. Les charges financières sont très basses, car les taux d'intérêts sont extrêmement bas et le taux moyen de la dette à moyen et long terme est de l'ordre de 1%. Ce poste représente malgré tout 1.5% de la charge totale. Pour les amortissements, ils ont tendance à augmenter en fonction des investissements votés par le Législatif puisqu'ils représentent un montant de + de 4 mio. Et enfin les charges liées qui représentent 45% du budget sur lesquelles les autorités n'ont quasiment aucun impact. On pourrait en avoir mais c'est très difficile au vu des lois cantonales ; il y a souvent du personnel payé par l'Etat qui est sous l'égide du règlement du personnel de l'Etat et à l'échelle salariale qui s'y réfère. Au niveau des recettes, il y a l'estimation faite pour les revenus des personnes physiques et des personnes morales et ce compte est équilibré en recourant à la provision RFFA.

Concernant l'annexe 3, **M. Aegerter** relève que ces documents ne sont pas votés, ni validés par le Conseil général mais le Conseil communal, conformément aux loi et ordonnance cantonales sur les finances communales, doit au moins une fois porter à la connaissance du Législatif la planification financière sur 5 ans. Cette planification financière sera présentée chaque année, pas forcément au moment du budget. Il n'a pas grand-chose à ajouter à cette partie du message très détaillée dans les explications et les tableaux a, b et c. Cette planification financière est importante, tout spécialement pour la Commission financière car c'est elle qui doit préavisier les messages d'investissements sur le plan de la capacité financière de la Commune à financer les investissements proposés. Jusqu'à aujourd'hui, du moins depuis 2017, elle ne disposait pas d'un tel instrument pour « brimer » les appétits du Conseil communal, s'il ose dire. Justice lui est rendue : le Conseil communal a répondu à l'exigence légale de soumettre au Conseil général un tel document. Il a été réalisé sous l'égide de M. Bonny. Vu la complexité de son élaboration, certaines communes ont dû faire appel à un mandataire spécialisé, ce qu'Estavayer n'a pas eu besoin car M. Bonny a pu la réaliser avec la conscience et le professionnalisme qui sont les siens. La lecture des tableaux est vraiment intéressante ; celui qui envisage des investissements de 75 mio sur 5 ans peut être considéré comme problématique, avec un taux d'autofinancement net de 52% en 2026 ; il va en s'améliorant sur les 5 ans mais cela reste préoccupant dans une optique sur 5 ans. Mais si on situe ce taux sur les résultats des comptes de 2018-2020 (souvent des budgets déficitaires et des comptes positifs), il se situe à près de 90% et il est donc tout à fait acceptable puisqu'il doit se situer entre 80 et 100%. Quant au déficit prévisible sur l'annexe c, il pourrait être facilement absorbé, sans problème, par



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

le capital communal à disposition estimé d'ores et déjà à 30 mio à fin 2021. Ce capital doit encore être augmenté à fin 2022, puisque le patrimoine financier va être réévalué et cela va automatiquement déboucher sur une augmentation du capital, contrairement au patrimoine administratif qui fait partie d'un autre système de présentation au niveau du bilan. Donc, la Commune pourrait absorber pendant 10 ans des déficits de 2 mio pour autant bien entendu que le plafond d'endettement ne dépasse pas les 200% du budget avec cette réserve du taux d'autofinancement qui doit être situé au minimum à 80% ce qui est très sévère dans l'ordonnance cantonale. La Commission financière s'est penchée avec compétence et intelligence sur cette planification financière et le Conseil communal se réjouit d'entendre son rapport, particulièrement de M. Axel Catillaz qui s'est penché sur cette question-là et qui a tenu des propos extrêmement intéressants et que le Conseil communal va suivre ces cinq prochaines années.

M. Axel Catillaz, rapporteur de la Commission financière, informe que, conformément à ses attributions définies à l'article 72 de la loi sur les finances communales (LFCo), elle a pris connaissance du plan financier 2022-2026 élaboré par le Conseil communal et a procédé à l'analyse de cette planification au cours de ses séances des 6 et 14 décembre derniers. Tout d'abord, il est important de relever que pour la première fois, un document rassemblant toutes les informations permettant d'évaluer l'évolution future des finances communales est mis à sa disposition ; la Commission tient à remercier le Service des finances pour la qualité des documents fournis. Ce nouveau plan financier va plus loin que l'ancienne planification financière, car il permet de modéliser les charges et les revenus futurs, de dériver de ces derniers la capacité d'autofinancement et de montrer l'influence des investissements présumés sur les exercices futurs ainsi que sur le niveau d'endettement.

Cette modélisation repose sur plusieurs hypothèses définies à l'annexe c qui paraissent plausibles. Cependant, si certaines peuvent être directement influencées par les autorités communales telles que l'évolution des EPT, celle des biens et services ou encore le montant des dépenses d'investissements, d'autres ne dépendent pas directement des décisions pouvant être prises par les autorités communales, mais de facteurs externes. Il s'agit par exemple de l'évolution des taux d'intérêts et des participations versées aux collectivités. Par conséquent, il est nécessaire d'être conscient que les projections basées sur ces hypothèses ne représentent pas la réalité future des finances communales, mais permettent d'en identifier l'évolution probable. Le plan financier doit donc servir d'instrument d'alerte et de conduite, ayant pour but de faciliter la prise de décisions des autorités.

La Commission est malheureusement forcée de constater que l'évolution prévue des finances communales à l'annexe b est extrêmement préoccupante. Pour chaque année, la marge nette d'autofinancement ainsi que le solde financier sont négatifs, la dette brute aura quasiment doublé en 2026 en comparaison avec son niveau de 2018 et finalement les trois indicateurs financiers présentés sont mauvais. Ce constat permet d'identifier deux problèmes majeurs fortement liés :

- Une faible capacité d'autofinancement
- Une forte augmentation de l'endettement

Quelles sont les causes de cette situation ? En ce qui concerne la faible capacité d'autofinancement, cette dernière s'explique directement par les déficits futurs prévus à l'annexe c. Il faut également savoir que le montant des investissements présumés impacte également le compte de fonctionnement, puisqu'il génère des charges financières sous forme d'intérêts et des amortissements (à noter que les amortissements ne sont pas des flux de trésorerie et n'impactent donc pas l'autofinancement). Quant à la forte augmentation de l'endettement, elle est une conséquence directe du faible autofinancement et du montant élevé des investissements prévus.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Quelles sont les conséquences d'une telle situation ? D'un point de vue légal, la Commune ne devrait pas rencontrer de problème à moyen terme. Lorsque la réévaluation du patrimoine financier et administratif sera terminée, le capital propre pourra être déterminé et devrait être suffisamment élevé pour pouvoir absorber les déficits de plusieurs années (art. 20 LFCo). Concernant la limitation de l'endettement, le taux d'endettement net qui tient compte du patrimoine financier devrait être plus faible que la dette brute par rapport aux revenus et donc inférieur au seuil limite de 200% (art. 19 OFCo). Cependant, la politique d'investissements envisagée de 15 mio par année n'est pas durable et peut s'avérer très risquée. Elle n'est pas durable, car elle repose sur près de 20 mio issus de la vente des terrains de la Prillaz durant la période 2021-2026. Ces recettes extraordinaires sont uniques et ne découlent pas des activités de fonctionnement de la Commune. Elle peut être très risquée car elle nécessite une forte augmentation de l'endettement, plus de 40 mio entre 2021 et 2026, ce qui en cas de hausse des taux d'intérêts serait fortement problématique. Pour exemple, si en 2026 le taux d'intérêts moyen de la dette passait à 2% au lieu de la prévision de 1%, avec une dette brute de 118 mio, la charge d'intérêts augmenterait de 1.18 mio. Cette charge d'intérêts ainsi que les amortissements obligatoires asphyxieraient complètement le compte de fonctionnement, entraînant des déficits plus élevés que prévus pour les années futures.

Quelles solutions peuvent être envisagées ? D'une part, il est primordial d'effectuer un travail plus approfondi lors de l'élaboration du budget, afin de garantir une maîtrise des charges et de rechercher des solutions pour augmenter les produits. Ceci afin de dégager des bénéfices et améliorer la capacité d'autofinancement. D'autre part, la politique d'investissements doit être revue à la baisse et mieux planifiée. A cette fin, la Commission financière a demandé au Service des finances de lui transmettre plusieurs scénarios tenant compte de dépenses d'investissements moins élevées : 5 mio, 7.5 mio, 10 mio et finalement 12 mio par année. Il en résulte qu'un niveau d'investissements de 10 mio par année, équivalent à des dépenses à hauteur de 50 mio sur la période 2022-2026, ne devrait pas être dépassé, afin de ne pas accélérer la dégradation des finances communales. De plus, il est nécessaire que le Conseil communal priorise les investissements qu'il envisage de réaliser. La liste présentée à l'annexe 5 est simplement irréaliste.

En conclusion, le plan financier 2022-2026 prévoit une évolution extrêmement défavorable des finances communales. Cette situation est très préoccupante, mais il est encore temps de changer de cap en prenant les bonnes décisions durant cette législature.

M. Catillaz fait part encore de quelques remarques et compléments d'informations sur les annexes 4 et 5 qui donnent une vision des investissements réalisés ainsi que des investissements présumés. Concernant l'annexe 4, il ne va pas entrer dans le détail des différents investissements listés mais il est intéressant de relever, à la dernière page, les investissements votés et en cours pour un montant de quasiment 97 mio. Ensuite au cours de l'année 2021 (1^{er} janvier au 30 septembre), des dépenses d'investissements de quasiment 10 mio ont été réalisées. Cela laisse une certaine perspective et montre que la capacité communale en termes d'investissements et de gestions de projets se situe plus aux env. de 10 mio que de 15 mio. Des valeurs également importantes sont l'état des investissements au 1^{er} octobre : sur 97 mio votés, il y a déjà 48 mio réalisés et encore quasiment 49 mio qui doivent l'être. Cela veut dire que dans les investissements votés, il y a

- des investissements qui datent de 2012 comme par exemple le réaménagement de la zone des Marais ;
- des investissements non encore réalisés ;
- des investissements en cours de réalisation donc ces dépenses vont encore arriver ;
- et peut-être aussi parfois des bonnes nouvelles, cela veut dire des investissements qui arrivent à la fin mais dont les dépenses ont été moins élevées que prévues.

Il faut bien se dire que si tous ces projets votés se réalisent, il y aura encore 49 mio à trouver.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Concernant l'annexe 5, il relève qu'elle fait penser à une liste de cadeaux de Noël. On peut sourire de cette comparaison bien que cela soit un peu réducteur de comparer cela à une liste de cadeaux. Il remercie le Conseil communal pour sa transparence car il n'était pas obligé de donner un tel niveau de détails. M. Catillaz trouve cela important et cela permet de voir quelles sont les possibilités, les projets des futurs investissements prévus au niveau de la planification communale. Mais il verrait plutôt cela comme un catalogue dans lequel il va falloir faire des choix afin de pouvoir préserver la santé des finances communales. Cela sera d'une part une responsabilité du Conseil communal de toujours prendre les bonnes décisions au bon moment, c'est-à-dire de prioriser les investissements, lesquels sont vraiment nécessaires et surtout à quel moment les réaliser. Et ensuite, comme le Conseil communal se plaît à le répéter, c'est bien évidemment le Conseil général qui donne le feu vert à ces investissements. Tout le monde a pu voir, ce soir, le travail effectué dans le cadre du budget 2022. La Commission financière et le Conseil général l'ont montré ce soir, ils vont être vigilants et faire en sorte de prendre les bonnes décisions pour que les finances communales évoluent dans la bonne direction.

M. Thierry Roulin, président, remercie M. Catillaz pour cette analyse très technique, complète et très compréhensible. Ce soir, les autorités ont reçu un électrochoc, des signaux comme des amendements acceptés, une planification financière très bien expliquée. Des électrochocs c'est en général pour faire redémarrer un cœur, pour redonner la vie et il pense que celui qui a reçu un électrochoc dans sa vie fait bien plus attention à sa santé après. La Commune va faire attention à sa santé financière dorénavant.

M. Eric Chassot, syndic, tient à remercier le Conseil général de laisser les autorités communales rentrer à la maison avec un budget validé. C'était sa première inquiétude que le budget ne soit pas validé. Le Conseil général a pris des décisions avec maturité et il en est très satisfait. Il l'a dit à maintes reprises, dans les séances de la Commission financière et chaque fois qu'il croise un conseiller général, ils sont le Législatif et le Conseil communal est l'Exécutif et ils s'exécuteront. Aujourd'hui des décisions dures ont été prises, dures pour le Conseil communal, dures pour le personnel communal. Le personnel est motivé, voire enthousiaste depuis la fusion, à faire avancer cette Commune, à donner un service performant aux citoyens, à faire briller Estavayer. Sa grande inquiétude par rapport à ces décisions est qu'il faudra les expliquer au personnel : il faudra garder sa motivation et s'organiser pour que la Commune continue à briller, continue à se développer, malgré ces petites sanctions. Peut-être qu'elles devaient arriver aujourd'hui, comme cela a déjà été dit ce soir. Le Conseil communal a compris l'avertissement. Pour la suite, effectivement, il y a des signaux d'alarme qui sont là, ils ont été très bien expliqués par M. Catillaz. Son grand vœu est de travailler ensemble et pour travailler ensemble, il ne faut pas se rencontrer seulement lors des séances du Conseil général. Il faut apprendre à travailler avec la Commission financière tout au long de l'année, à décortiquer les tableaux, la situation pour prendre les bonnes décisions, rester en santé, pour pouvoir quand même malgré tout se développer et continuer à briller. Il répète ses remerciements de les laisser rentrer à la maison avec un budget, c'était le principal. La Commune d'Estavayer a un budget, elle va travailler cette année et le Conseil communal va expliquer au personnel communal que tout n'est pas perdu : on a réussi à travailler jusqu'au 31 décembre, on va réussir à continuer, pas trop d'inquiétude. Merci.

4. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 155'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES SECTEUR PERNALLA / ROUTE DES MARECHETS A BUSSY – MESSAGE N° 14

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses longues séances des 6 et 14 décembre derniers. Après discussion, à la majorité des membres présents, elle recommande d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Il n'est pas contesté que ce collecteur est en très mauvais état et qu'il est nécessaire de le remplacer.
- Son remplacement permettra d'éviter des interventions de curages et des frais d'entretien récurrents qui ont été nécessaires ces dernières années.
- Les frais d'amortissement annuels de CHF 1'800.00 ainsi que les intérêts découlant d'un éventuel emprunt sont supportables financièrement pour la Commune et cet investissement ne devrait pas entraîner - directement ou indirectement - d'autres frais que ceux indiqués dans le message.

Dès lors, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, ce crédit.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, se rallie aux commentaires du représentant de la Commission financière. Il s'agit d'une dépense nécessaire puisqu'il convient de remplacer un collecteur en très mauvais état.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 155'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires secteur Pernalla / route des Marechets à Bussy est accepté par 53 oui et 1 abstention.

5. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 221'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES A LA RUE BEAUREGARD A VUISSENS – MESSAGE N° 15

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 6 et 14 décembre. Elle recommande, à la majorité des membres présents, d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Son remplacement permettra d'éviter des frais d'entretien importants.
- Les frais d'amortissement annuels de CHF 2'563.00 ainsi que les intérêts découlant d'un éventuel emprunt sont supportables financièrement pour la Commune.

En résumé, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, ce crédit.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 221'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la rue Beauregard à Vuissens est accepté par 53 oui et 1 abstention.

6. DIVERS

M. Thierry Roulin, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Thierry Roulin**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Dominic Catillaz, conseiller général, relève que les TPF viennent de présenter leur projet de bâtiment et de gare routière situé à l'angle de la route de la Gare et l'avenue de la Gare à Estavayer-le-Lac. Il remercie le Conseil communal pour l'organisation du stand durant le Comptoir broyard au mois de novembre. Cela a permis à tout un chacun de voir la maquette et la présentation des projets et de discuter avec le propriétaire et les concepteurs du projet. C'était très intéressant. Le résultat est moins glorieux et il aimerait rendre attentives les autorités des difficultés et encombrements que vont produire la construction du bâtiment avec ses différentes options (bureaux, zone commerciale, appartements, parking souterrain, ...) et l'implantation de la gare routière. En effet, s'il ne revient pas sur l'esthétique du bâtiment présenté qui ne laissera personne indifférent, son souci s'oriente plus du côté de la fluidité du trafic et de la création d'un nœud de circulation qui va s'ajouter à tous les problèmes de la sorte déjà présents à Estavayer-le-Lac. A son avis, les concepteurs n'ont rien fait pour essayer de proposer une solution selon leur faible connaissance des lieux et les réponses plus qu'évasives données lors des présentations sur le stand. Effectivement, en discutant avec eux, il a constaté qu'ils ne connaissaient même pas le site et les noms des rues. Ils ont donné l'impression d'avoir travaillé en se basant sur une vue Google Maps sans être venus « sentir » la situation sur place. Résultat, on veut ajouter env. 400 habitants, construire 40 appartements mais mettre à disposition seulement 30 places de parc aux propriétaires ou locataires. Avec la zone commerciale et les places pour les pendulaires, le projet ne prévoit que 105 places (y compris les 30 places des appartements). Seules 45 places publiques sont prévues. C'est moins en comparaison à la situation actuelle, sachant qu'avec le développement futur, on risque fort de perdre les places de parc du Casino. A cela vont s'ajouter les mouvements des bus – 18 m pour les bus articulés – avec une cadence toutes les 15 min. Cela veut dire quelque chose lorsque l'on connaît la cadence de fermeture des barrières du passage à niveau voisin. Voilà où on en est aujourd'hui : on doit avancer avec un projet qui devrait amener un plus et contribuer au développement de la Commune. Mais on constate avant la pose de la première pierre que la situation va se détériorer sur cette zone et créer des conflits. Il demande donc au Conseil communal de bien revoir sa copie et en collaboration avec les TPF de rechercher des solutions – rapidement – pour améliorer, maintenant déjà, une situation compliquée. Par exemple l'implantation de la gare routière pourrait se faire avant le passage à niveau avec la création d'un petit passage sous-ligne pour les piétons qui rejoindrait celui déjà réclamé en direction de la gare CFF. Merci de prendre note et d'informer le Législatif de l'évolution du projet.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, revient sur le programme de législature qui montre une belle motivation du Conseil communal et de tous ses services pour faire d'Estavayer une ville dynamique, vivante où il fait bon vivre et travailler. Il est composé de 17 intentions traduites par 60 mesures. Elle demande comment avoir accès à ces mesures car c'est une trame sur laquelle se fixer pour voir quelle est la ligne du Conseil communal pour cette législature. L'ancien programme de législature était plus détaillé et avait aussi, dans le temps, les différentes actions qui allaient être réalisées et c'était très intéressant et très utile.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, conseiller général, remercie le Conseil communal pour les places de parc qui sont apparues ces dernières semaines sur la route de Payerne depuis la porte des Dominicaines en direction de la sortie de ville. Il remercie pour l'esprit d'initiative et de réactivité d'avoir créé ces quelques places de parc pour compenser celles perdues durant les travaux au centre-ville. C'est fort agréable pour les gens qui sont contraints d'utiliser leur véhicule à moteur. Cependant, au niveau de la mobilité douce, on peut constater que cette route est passée à sens unique et pour les gens qui se déplacent à vélo au centre-ville, cela coupe un axe de sortie assez direct. Il rend dès lors attentif au niveau de la mobilité douce d'essayer d'assurer autant que possible une circulation fluide au sein du centre-ville.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Dominic Catillaz que le projet proposé a suscité énormément de commentaires. Encore une fois on passe sous silence les commentaires liés à l'esthétique et on garde simplement les impressions qui ont été laissées au niveau des difficultés logistiques. C'est vrai que ce sera un nœud qui sera assez compliqué à dénouer – on n'espère pas faire comme Alexandre le Grand qui y est allé à grands coups d'épée pour trancher le nœud gordien – mais trouver une solution qui soit beaucoup plus concertée, trouver quelque chose qui permette de donner satisfaction à tout le monde. Y compris en tenant compte des pistes, comme celle par exemple annoncée par M. Catillaz, de peut-être déplacer la gare routière en amont ; celle-ci devrait s'étendre jusqu'à sept bus. Comment faire pour faire accéder des bus de 18 m à l'intérieur du trafic sur l'avenue de la Gare et la sortie de la rue de la Gare et également arriver à trouver une solution pour faire passer cet axe de mobilité douce prévu sous la route qui doit aller jusqu'à la gare ? Il faudra mettre autour de la table les partenaires qui sont les TPF mais également les CFF. Les CFF ont été rencontrés dernièrement par M. Chassot, syndic. Le Conseil communal donnera au fur et à mesure des informations au Législatif sur l'avancement des discussions ; cela fait également partie de l'atelier sur la mobilité dont il est question depuis un moment et qui se dessine pour fin janvier. Au-delà de cela, l'implantation de ce projet n'est pas facile et le but est de trouver une solution qui satisfasse le maximum de personnes, y compris dans la mobilité douce. Cette réponse convient, pour le moment, à M. Catillaz.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Meyer Loetscher, qu'effectivement ce programme de législature s'est voulu un peu moins précis dans les intentions du Conseil communal. C'est l'expérience du premier programme de législature qui a démontré que finalement les aléas de la vie des dossiers faisaient que des dossiers naissaient pendant une législature, des dossiers mouraient et d'autres devaient se modifier. C'est volontaire d'être resté un peu plus vague. Les 60 mesures ce sont les puces qui figurent dans le programme de législature qui sont effectivement des mesures qui peuvent paraître vagues mais là-dedans vont s'accrocher des dossiers précis. C'était vraiment la volonté de rester dans une vision d'un petit peu plus haut, ce qui permet plus de souplesse. Le Conseil communal tiendra au courant le Conseil général au fur et à mesure de cette législature pour voir comment s'articulent les intentions du Conseil communal au travers des dossiers qui vont avancer, intégrés dans cette volonté exprimée dans le plan de législature. Il entend ce scepticisme, cela l'inquiète un peu. Le Conseil communal reviendra exprimer l'évolution de ce programme. M^{me} Meyer Loetscher demande s'il n'existe pas un listing des 60 mesures. M. Chassot, syndic, répond que les 60 mesures sont les puces qui se trouvent dans les différents articles du programme. Elles se trouvent dans le document mais ne sont pas aussi précises que le précédent programme de législature. Il propose de revenir ultérieurement avec des explications complémentaires ce qui convient à M^{me} Meyer Loetscher.



DATE : 22 DECEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, remercie M. Axel Catillaz pour ses propos. En effet, le Conseil communal a essayé de réagir rapidement ce qui a pu être fait, tant mieux. En faisant cela, un nouveau problème est survenu et le Conseil communal doit maintenant trouver une solution à cet axe qui est unidirectionnel ; voir s'il existe une possibilité de jouer entre les deux mobilités. Le Conseil communal va s'y atteler pour trouver une solution.

M. Thierry Roulin, président, demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 février 2022 à 20h00, le Bureau se réunira le lundi 7 février à 19h30.

M. Thierry Roulin, président, conclut cette dernière séance de l'année en ces termes : « L'année 2021 arrive à son terme. Une année 2021 avec son lot de mauvaises nouvelles, d'épreuves, de difficultés et cette crise sanitaire qui n'en finit pas. La population doit faire face à d'énormes contraintes. La météo ne nous a pas épargnés avec des orages violents suivis d'une crue du lac historique. Nos tissus économique et social ont été durement touchés. Mais, je ne veux pas garder que ce bilan en tête, je veux aussi vous rappeler quelques moments positifs de cette année 2021. Au printemps, nous avons débuté une nouvelle législature avec un Conseil général renouvelé de plus d'un tiers avec des nouveaux visages à reconnaître, des nouvelles idées, avec des compétences diverses et variées. Nous avons inauguré l'école du Sacré-Cœur, la salle de sport de Murist, le nouveau CO à Cugy, dernièrement la patinoire. Toutes ces infrastructures font le bonheur de leurs utilisateurs qu'ils soient petits ou grands. Nous avons pu vivre un été plus ou moins normal, des fêtes et manifestations comme le marché, les bénichons se sont organisées (pour ne citer que celles-ci). La Suisse a battu la France durant l'Euro. La sortie du Conseil général a eu lieu, certes nous avons dû patienter quelque peu au départ, mais finalement c'était une belle soirée. Toutes les séances du Conseil général et des commissions ont pu se dérouler en s'adaptant aux mesures sanitaires. Je tiens à vous remercier sincèrement toutes et tous pour votre travail, votre engagement au profit de la collectivité. Soyons optimistes, ne gardons que le meilleur de 2021. A l'approche de Noël, il est de coutume de faire un apéritif de fin d'année. Malheureusement, ce dernier n'est pas compatible avec les contraintes actuelles et ne sera pas possible. Pour atténuer votre déception, vous avez devant vous un petit cadeau bien de chez nous avec des produits locaux. C'est un cadeau de Noël.

Pour conclure, je vous souhaite pour vous, vos familles et vos amis, de belles fêtes de fin d'année en bonne santé, remplies de chaleur, de joie et de plaisir. Prenez soin les uns des autres. Joyeux Noël et très Bonne Année à toutes et tous. »

Il lève la séance à 23h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Thierry Roulin
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus
Secrétaire général